

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

12300LK Divinol Gerätereiniger Forte

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit à nettoyer

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Oregon Tool GmbH	
Rue:	Lise-Meitner-Straße 4	
Lieu:	D-70736 Fellbach	
Téléphone:	+49 (0) 711 300 33 -312	Téléfax: +49 (0) 711 300 33 -299
Interlocuteur:	Paige Gutierrez / John Verrett	
E-mail:	paige.gutierrez@oregontool.com / john.verrett@oregontool.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro téléphonique national des Centres Antipoison (ORFILA): +33 (0) 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

métasilicate de disodium

alcools en C9-C11, ramifiés, éthoxylés

etasulfate de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309+P311

EN CAS d'exposition ou de malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 2 de 12

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique
Préparation aqueuse.

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1312-76-1	acide silicique, sel de potassium			5 - < 10 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
111-76-2	2-butoxyéthanol			2,5 - < 5 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			2,5 - < 5 %
	270-115-0		01-2119489428-22	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
6834-92-0	métasilicate de disodium			1 - < 2,5 %
	229-912-9	014-010-00-8	01-2119449811-37	
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H314 H318 H335			
169107-21-5	alcools en C9-C11, ramifiés, éthoxylés			1 - < 2,5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
126-92-1	etasulfate de sodium			1 - < 2,5 %
	204-812-8		01-2119971586-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			0,5 - < 1 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1312-76-1	215-199-1	acide silicique, sel de potassium	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = >2000,0 mg/kg	
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol	2,5 - < 5 %
		par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 1200 mg/kg	
68411-30-3	270-115-0	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = 1080 mg/kg	
169107-21-5		alcools en C9-C11, ramifiés, éthoxylés	1 - < 2,5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	0,5 - < 1 %
		Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 3 de 12

respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 4 de 12

génération/formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
112-07-2	2-Butoxyéthanol, son acétate	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte

N° de l'article: 12300LK

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1312-76-1	acide silicique, sel de potassium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,61 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,38 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
111-76-2	2-butoxyéthanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	123 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	246 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	426 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	663 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	49 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	98 mg/m³
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	170 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	12 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	3 mg/m³
126-92-1	etasulfate de sodium			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	24 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	4060 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2440 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	285 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	85 mg/m³
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,0 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,0 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1312-76-1	acide silicique, sel de potassium	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Eau douce		8,8 mg/l
Eau de mer		0,88 mg/l
Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
Sédiment marin		3,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		463 mg/kg
Sol		3,13 mg/kg
68411-30-3 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium		
Eau douce		0,268 mg/l
Eau de mer		0,0268 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		8,1 mg/kg
Sol		35 mg/kg
126-92-1 etasulfate de sodium		
Eau douce		0,136 mg/l
Eau de mer		0,014 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,5 mg/kg
Sédiment marin		0,15 mg/kg
Sol		0,22 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique
sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN ISO 16321).

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration > 480 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 7 de 12

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / FFP3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaunâtre	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Inflammabilité:	Non inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	11,2	DIN 51369 (10 g/L)
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,07 g/cm³	DIN EN ISO 12185
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 8 de 12

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1312-76-1	acide silicique, sel de potassium				
	orale	DL50 >2000,0 mg/kg	Rat		
111-76-2	2-butoxyéthanol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium				
	orale	DL50 1080 mg/kg			ATE
169107-21-5	alcools en C9-C11, ramifiés, éthoxylés				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte

N° de l'article: 12300LK

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus	
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,23	72 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,18	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation: > 60% (Méthode: OECD 301 B; Durée du test: 28 d)

Évaluation: Le produit: Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			
	Biodégradation	> 60,0 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol	0,81 (25°C)
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	1,4

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-30-3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	87		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets - Produit

070608 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 10 de 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

Marine polluant:

NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles:

4,4 % (47,1 g/l)

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 11 de 12

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,8,9,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
STEL (EC): Short Term Exposure Limit
ATE: Acute Toxicity Estimate
DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)
CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)
CE50: half maximal Effective Concentration
CEr50: EC50 in terms of reduction of growth rate
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
SPM: synthetic polymer microparticles - microparticules de polymère synthétique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision:
28.04.2026

Divinol Gerätereiniger Forte
N° de l'article: 12300LK

Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)